



COMMUNE DE SERRAVAL

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 Mai 2024 à 20 heures

Etaient présents :

M. Philippe ROISINE, Maire,
Président de séance
M. Vincent HUDRY-CLERGEON, 1^{er} adjoint au
Maire, *Secrétaire de séance*,
Assisté au secrétariat du DGS
M. Pascal CHEVALLEREAU Pascal, 2^{ème} adjoint
au Maire
Mme Nathalie MASSART, 4^{ème} adjoint au Maire
M. Julien MICHEL, conseiller municipal
M. Philippe MOLON, conseiller municipal
Mme Sarah PAILLOT, conseillère municipale

M. Stéphane TISSOT, conseiller municipal

(à partir de 20h37)
M. Sylvain SOBOTA, 3^{ème} adjoint au
Maire.

Avaient donné pouvoirs :

M. Jean-Marc JONO à M. Philippe ROISINE
Mme Christel DEMIZIEUX à M. Stéphane TISSOT

Etaient absents

M. Yann HARDY
M. Stéphane GUYONNAUD

Convocation du conseil municipal

Le lundi 06 mai 2024, par le secrétariat du conseil municipal

Monsieur Vincent HUDRY-CLERGEON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – 10 voix pour,

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Approbation du renouvellement de la convention territoriale Golable / CCVT

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 11 voix pour.

. Approuve la convention issue de la CCVT telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
. La présente délibération, toutes les pièces composant cette délibération sera transmise au Contrôle de la légalité.

- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Affaire n°2 : Approbation d'un poste mutualisé de chargé de gestion administrative et financière ASA-AFP-SIPB

Rapporteur : M. Yves JUHEL, M. le maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 11 voix pour.

. Approuve ladite convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
. Accepte les conditions financières liées au calcul du montant de la contribution pour la commune de SERRAVAL comme indiquée dans la convention.

- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Affaire n°3 : Approbation de la signature d'une convention avec le CDG74

Rapporteur : M. le maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 11 voix pour.

. Adopte la délibération et approuve la convention d'une durée de 3 ans,
. Autorise M. le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants,

- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Affaire n°4 : Renouvellement d'une licence de débit de boisson IV ieme catégorie

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité 11 voix pour.

. Attribue la licence à Mme dans le cadre de l'activité, pour une année
. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y afférents,
. Décide de fixer une somme forfaitaire de 100€ HT, correspondant à l'utilisation de cette licence IV.

Affaire n°5 : *- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.*
renouvellement d'une licence de débit de boisson III ième catégorie
Rapporteur : M Vincent HUDRY-CLERGEON,, adjoint au maire
A l'unanimité 11 voix pour.

- . Attribue la licence à la petite épicerie dans le cadre de son l'activité, pour une année
- . Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y afférents,
- . Décide de fixer une somme forfaitaire de 100€ HT, correspondant à l'utilisation de cette licence III.

- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire demande ensuite aux élus référents de réaliser un point rapide sur les dossiers qu'ils pilotent afin d'informer les membres du conseil municipal.

Dans ce cadre, une situation est esquissée sur les dossiers suivants :

*** Voirie**

Monsieur Pascal CHEVALLEREAU évoque les travaux relatifs au parking du col du Marais. Travaux délicats en terme de délai. Une levée de doute doit s'organiser confirmer le passage d'un car sur une manœuvre de contournement. 2 nouveaux éclairages sont évoqués. Une convention doit être anticipée avec agriculteur.

Au niveau des enrobés, 150.000€ de travaux programmés. L'enjeu est de priorisé les routes à fortes fréquentations dans un premier temps.

Il est à noter des affaissements : la Combe/ Du Mont / La Botière

*** Eau**

Monsieur Sylvain SOBOTA aborde les points essentiels.

Une attente d'une facture pour les travaux du col du Marais.

La convention d'« eau des Aravis » ne retient pas notre attention, nous n'y donnerons pas une suite favorable en l'état.

L'objectif pour le conseil municipal étant d'obtenir un tarif identique sur le territoire d'intervention.

*** Bâtiment**

Mais EPF évoquée lors des travaux par Monsieur Pascal CHEVALLEREAU.

Budget communiqué : 300.000€. Nous sommes en attente des retours.

Quelques dates à retenir :

06 juin 2024 23h59 pour déclarer les indemnités de fonction

Jeudi 16 mai 2024 – 16h00 CCVT CAO

Jeudi 16 mai 2024 – 17h00 CTG

Jeudi 16 mai 2024 – 18H00 Eau des Aravis

21 mai 2024 – 18h00 CTG

21 mai 2024 – 20h00 Conseil communautaire

22 mai 2024 – 18h30 pour les élus exercice de crise jusqu'à 20H00 salle du conseil mairie de Serraval

28 mai 2024 – 18h30 AG secours populaire

31 mai 2024 – 18h30 AG Communes forestières de Ht -Savoie

04 juillet 2024 – 20h30 AG « La Farandole ».

Début de la construction d'un tableau des élus présents pour les élections Européennes du 09 juin 2024. Pour information, l'anticipation des panneaux d'affichage est réalisée (nombreuses listes attendues).

Notons que le 09 juin 2024, la **8ieme étape du Tour du Dauphiné** passe entre **11h15 et 11H30** sur la commune. Attention aux risques de routes barrées en anticipation du passage des coureurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

SERRAVAL, le 21 mai 2024

Le Maire

Philippe ROISIN



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Hudry-Clergeon'.

M Vincent HUDRY-CLERGEON

Approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal de Serraval le 17 juin 2024